

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



**Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
du 29 septembre 2014**

Table des matières

1. Appel.....	3
2. Approbation de l'ordre du jour.....	3
3. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Communal du 5 et du 12 mai 2014, tel que modifiés.....	3
4. Assermentation de Mmes Lorédana Léoni et Véronique Andrey.....	3
5. Communications du Bureau.....	3
6. Communications de la Municipalité.....	4
7. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales.....	5
8. Election d'un nouveau membre de la Commission des Finances.....	5
9. Préavis municipal No 10/2014 : Arrêté d'imposition 2015.....	5
10. Préavis municipal No 11/2014 : Adoption du nouveau Plan Partiel d'Affectation (PPA) « Les Côtes de Genolier » et son règlement, tels que soumis à l'enquête publique du 23 mai 2014 au 23 juin 2014. Autorisation donnée d'ores et déjà à la Municipalité à résister à toute prétention et à plaider devant toutes instances au cas où la Commune serait actionnée par suite de l'adoption de ce préavis.....	5
11. Préavis municipal No 12/2014 : Règlement communal concernant le subventionnement des études musicales.....	6
12. Préavis municipal No 13/2014 : Adoption des aménagements routiers sur la route d'Arzier RC 24-C-P comprenant : - Aménagement d'un trottoir entre le chemin du stand de tir et le chemin des Clyettes, la réfection du tapis, les modérations de trafic et les mesures d'assainissement du bruit routier. - Servitude de passage public à pied sur les parcelles N° 538,2258,532,525,518,511,499 et 2410 relatif au projet ci-dessus.....	6
13. Demande de crédit supplémentaire au budget 2014 pour un total de CHF 170'000.-- : Demande de crédit supplémentaire au budget 2014 pour un total de CHF 170'000.--.....	7
14. Divers et propositions individuelles.....	9
15. Annonce de préavis futurs.....	9

1. Appel

Le Président accueille les membres du Conseil et de la Municipalité ainsi que le public et la représentante de la presse.

La Secrétaire procède à l'appel : 38 membres sont présents, 12 sont excusés et 5 sont absents (Mrs. Dany Badan, Philippe Fouchault, René-Clément Gay, Charles-Emile Ramel et Jean-Marie Weyer).

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président soumet l'ordre du jour au Conseil Communal, qui l'approuve à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 30 juin 2014

M. Le Syndic souhaite rectifier son intervention à la page N° 6 comme tel : « le pain est *parfois* congelé » et non « *systématiquement* congelé ».

M. Eric Jaquet dit que si c'est le mot systématiquement qui a été dit, il faudrait le laisser dans le procès-verbal.

M. Le Syndic répond que ses propos étaient trop forts et qu'il souhaite simplement faire une rectification.

M. Eric Jaquet souhaite que son intervention soit corrigée car ses propos étaient : « *les postulants demandent l'ouverture de la route et l'installation de vraies chicanes pour limiter la vitesse.* » et non « Les postulants ne demandent pas l'ouverture ou la fermeture mais l'installation de vraies chicanes pour limiter la vitesse. ».

Le Président soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal du 30 juin 2014.

Le Conseil Communal approuve le procès-verbal du 30 juin 2014 à une large majorité.

4. Assermentation de Mmes Lorédana Léoni et Véronique Andrey

Le Président lit l'article N° 8 du règlement du Conseil communal et assermente Mmes Léoni et Andrey, en remplacement de Mrs Fabien Jaccard et Jean-Marc Borloz, démissionnaires

5. Communications du Bureau

Le Président fait part de ses excuses pour les petits soucis relatifs à la nomination d'une commission qui n'avait pas lieu d'être et d'un document manquant concernant le préavis N° 12. Il lit une lettre à l'assemblée, reçue de Mme et M. Delachaux (annexe N° 1). Le Président fait part d'une invitation envoyée par la préfecture du District de Nyon pour la fête de la Vigne qui se déroulera le 3 et 4 octobre 2014.

M. Ray rappelle que la réunion d'information pour les cinq Conseils communaux se tiendra le 12 novembre à Genolier ; chaque conseiller recevra une invitation personnelle. Le Président remercie l'équipe du dépouillement, présente lors des dernières votations et également M. Grandjean pour son excellente année de présidence et son aide pour la transition.

Le Président explique les objectifs pour la nouvelle année de législature : - améliorer la communication entre le bureau et les conseillers au travers de la mise en place du processus de publication des documents, - la diminution du nombre d'objets à l'ordre du jour en planifiant plus de séances de Conseil par année, - la qualité du débat et le respect des intervenants étant primordiale, le Président informe que sa tolérance au dérapage sera certainement moindre que ses prédécesseurs.

6. Communications de la Municipalité

M. Le Syndic excuse l'absence de Mme Pasche car elle participe à un colloque relatif au parascolaire. Concernant le bouclage des comptes, un écart favorable d'environ CHF 97'500 a été enregistré concernant les mécanismes péréquatifs.

Suite à l'interpellation de M. Denis Berger concernant les interférences de la téléphonie mobile à Le Muids, la Municipalité a contacté Swisscom qui les a informés que deux antennes allaient être installées (une à Bassins et une à Genolier) et supposent que la couverture devrait être améliorée.

M. François-Laurent Althaus n'a pas de communications mais a le plaisir, après trois mois d'absence, d'être au sein de la séance du Conseil. Les problèmes médicaux soulevés dans le dernier procès-verbal sont toujours d'actualité mais il fait tout ce qui est en son pouvoir pour lutter avec la meilleure énergie possible. M. Althaus a dû démissionner de plusieurs postes, dont la présidence du Parc Naturel Régional et remercie chaleureusement ses collègues pour l'avoir remplacé durant son absence.

M. Eric Morel informe que lors de sa séance du 15 septembre 2014, la Municipalité a décidé de maintenir la fermeture de la partie aval de la rue du Village, tel que mise à l'enquête. La pose du matériel définitif aura lieu durant le mois d'octobre. Une réponse écrite et détaillée au postulant M. Hübscher sera transmise au bureau du Conseil pour la séance du 8 décembre 2014.

M. Christian Dugon, concernant la route des Montagnes, explique qu'il a été constaté qu'un mur de soutènement de la route, en dessous de la grande Enne, présentait un renflement important à surveiller. A l'occasion d'une visite d'un chalet d'alpage, la Municipalité a découvert, qu'un important pan du mur en question s'était écroulé et a décidé d'entreprendre au plus vite, les mesures nécessaires afin de sécuriser ce tronçon. Un bureau d'ingénieurs a été mandaté afin d'étudier et de proposer les travaux à engager avant l'hiver. L'évolution de l'affaire sera communiquée lors d'un prochain Conseil. Au 1^{er} janvier 2015, de nouvelles rames du Nyon St-Cergue seront mises en service et au vu des gabarits surbaissés de ces véhicules, il est nécessaire d'entreprendre des aménagements du profil de la chaussée au passage à niveau. Une rencontre avec la direction du Nyon St-Cergue est prévue afin de déterminer les responsabilités et la répartition du coût de ces travaux.

Dans sa séance du 15 septembre dernier, la Municipalité a décidé le maintien de sa position quant aux couleurs des façades du Centre Communal d'Exploitation (CCE).

Le concept harmonisé régional de la taxe au sac a été introduit depuis bientôt 10 mois dans la commune et plus d'un an dans le canton. Le bilan de fonctionnement est très réjouissant, l'effort accompli des citoyens pour l'adaptation de leur comportement vis-vis des déchets est à souligner. Pour des questions d'équité entre les communes et entre les périmètres de gestion des déchets, la SADEC se doit de certifier les tonnages annoncés et de vérifier le respect de la marge de tolérance maximale de 5% de déchets non conformes admis. Cela ne peut se faire que par des contrôles sur le terrain qui ont eu lieu entre les mois de mai et de septembre 2014 pour le périmètre d'Arzier-Le Muids. A cette occasion, 18 sacs non conformes représentant 81,6 kg (soit un taux de 3.2%) ont été trouvés.

Suite à la demande de quelques citoyens, à titre d'essai, des containers destinés à recevoir les déchets organiques de cuisine, ont été mis à disposition. Deux containers bruns sont disposés à la déchetterie et un à l'éco-point du CCS.

7. Communications des délégués auprès des associations intercommunales

M. Jean-Pierre Vuille pour la Commission du Feu, est absent.

M. Frédéric Guilloud pour le Conseil Régional : un crédit d'étude pour la Maison des vins, à Mont sur Rolle, en collaboration avec le district de Morges, a été accepté. Le Conseil Régional étant en pleine restructuration, une commission a été nommée pour étudier le financement du programme d'investissements des infrastructures ainsi que la refonte du règlement actuel.

M. Philippe Esseiva pour l'APEC, **Mmes Susan Jaquet** pour l'AISGE et **Fanny Weinmann** pour le RAT n'ont pas de communication.

8. Election d'un nouveau membre de la Commission des Finances

Le Président procède à l'élection d'un nouveau membre de la CoFin.

Mme Francine Haldi propose M. Vincent Grandjean qui accepte.

Il n'y pas d'autre candidat.

M. Grandjean est élu par acclamation.

9. Préavis municipal No 10/2014 : Arrêté d'imposition 2015

Mme Sylvianne Dewarrat lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui, à l'unanimité, recommande l'acceptation du préavis.

M. Le Syndic mentionne une petite erreur dans la conclusion du rapport de la CoFin: il s'agit de l'arrêté d'imposition pour l'année 2015 et non 2014.

M. Vincent Grandjean explique qu'il est écrit dans le préavis qu'il n'y pas de modifications au niveau cantonal pour les impôts qui influeraient sur les revenus de la Commune. Il dit que ce n'est pas tout à fait correct puisque le taux cantonal pour les sociétés va passer de 9,5 à 9%. Le nombre de sociétés à Arzier est effectivement peu élevé mais peuvent faire baisser les revenus.

En l'absence d'autres commentaires, le Président soumet le préavis au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 10/2014 est accepté par 36 oui

10. Préavis municipal No 11/2014

Adoption du nouveau Plan Partiel d'Affectation (PPA) « Les Côtes de Genolier » et son règlement, tels que soumis à l'enquête publique du 23 mai 2014 au 23 juin 2014.

Autorisation donnée d'ores et déjà à la Municipalité à résister à toute prétention et à plaider devant toutes instances au cas où la Commune serait actionnée par suite de l'adoption de ce préavis

Mme Louise Schweizer Bucher lit les conclusions de la Commission d'Urbanisme qui recommande d'accepter le préavis N° 10/2014.

En l'absence de commentaires, le Président soumet le préavis au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 11/2014 est accepté par 33 oui

11. Préavis municipal No 12/2014

Règlement communal concernant le subventionnement des études musicales

Mme Sylvianne Dewarrat lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui a décidé de ne pas exprimer de positions sur le préavis.

M. Nicolas Fleury lit les conclusions de la Commission Ad hoc qui recommande l'acceptation du préavis, tel que proposé.

M. Frédéric Guilloud constate qu'il est indiqué dans le règlement: « les parents doivent être domiciliés dans la Commune depuis au moins une année ». Il demande si, en cas de déménagement dans l'une des cinq communes qui a le même règlement, les parents devront attendre une année avant de pouvoir toucher des subventions.

M. Le Syndic explique que la Municipalité a choisi d'opter pour le même règlement que les cinq communes mais qu'elles n'ont pas fusionné à ce niveau. La commune pourrait quand même étudier le cas s'il se présentait et faire preuve de bon sens mais sur le plan juridique, les communes peuvent appliquer le règlement à la lettre.

Mme Christelle Trombini souhaite savoir pourquoi la Commission des Finances n'a pas souhaité exprimer de positions sur le préavis, même si selon ses dires, l'enjeu financier est mineur.

Mme Sylvianne Dewarrat répond que comme l'enjeu financier est mineur, il était évident pour la Commission, d'accorder le crédit. Il s'agissait d'une note d'humeur du Président.

Mme Christelle Trombini dit que même si elle pense avoir de l'humour, a été très surprise de la conclusion et que peut-être d'autres personnes pensent que le montant du crédit n'est pas aussi mineur que cela.

Mme Véronique Andrey trouve que la somme de CHF 1000.- est dérisoire et dit que, pour ses enfants, c'est le Conservatoire lui-même qui a lui a donné une bourse. Elle demande à M. Le Syndic pourquoi il n'y a pas plus de publicité faite autour de ce genre de possibilité d'obtention de bourse et quelle est la marche à suivre.

M. Le Syndic répond qu'il n'est pas possible de faire de la publicité avant même que le préavis ait été voté.

Mme Véronique Andrey dit que d'après le Conservatoire, c'est la commune d'Arzier-Le Muids qui donne le moins, environ CHF 75.- par famille alors que Nyon donne beaucoup plus.

M. Le Syndic rappelle que le barème est identique pour les cinq communes environnantes et que la Municipalité a choisi de ne pas suivre la même politique que la ville de Nyon.

Mme Gabrielle Thiel relève que l'article N° 2 précise que les subsides sont accordés aux enfants jusqu'à vingt ans révolus ou à titre exceptionnel jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans et demande si un enfant de vingt et plus qui souhaite commencer des études musicales pourrait avoir droit aux subventions.

M. Le Syndic répond que les bénéficiaires d'une bourse jusqu'à vingt-cinq ans sont ceux qui sont encore aux études et pas uniquement aux études musicales.

En l'absence d'autres commentaires, le Président soumet le préavis au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 12/2014 est accepté par 34 oui

12. Préavis municipal No 13/2014

Adoption des aménagements routiers sur la route d'Arzier RC 24-C-P comprenant :

- Aménagement d'un trottoir entre le chemin du stand de tir et le chemin des Clyettes, la réfection du tapis, les modérations de trafic et les mesures d'assainissement du bruit

routier.

- Servitude de passage public à pied sur les parcelles N° 538,2258,532,525,518,511,499 et 2410 relatif au projet ci-dessus.

M. Yann Besson lit les conclusions de la Commission Ad hoc qui recommande l'acceptation du préavis, tel que proposé.

En l'absence de commentaires, le Président soumet le préavis au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 13/2014 est accepté par 29 oui

13. Préavis municipal No 14/2014

Demande de crédit supplémentaire au budget 2014 pour un total de CHF 170'000.--

Mme Sylvianne Dewarrat lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui à l'unanimité, recommande l'acceptation du préavis.

M. Raymond Jaquet lit son intervention (annexe N° 2).

M. Grandchamp des Raux dit qu'il espère qu'après avoir pris connaissance de l'aggravation du déficit qui se monte actuellement à CHF 600'0000.-, les conseillers se reposent les questions qu'il avait soulevées lors de son intervention au précédent Conseil, dont la manière de concevoir l'exploitation de la forêt. Il trouve que les motifs invoqués concernant la valorisation du bois sont étranges.

M. Eric Jaquet dit ne pas avoir compris l'histoire de payer CHF 100'000.- en plus car une entreprise a été mandatée et demande des explications.

Mme Francine Haldi souhaite également des explications car elle estime qu'elle ne peut pas se prononcer sur un élément qu'elle ne comprend pas.

M. François Laurent Althaus dit que la situation 2014 est particulière ; il y a eu un certain nombre de problèmes liés aux chablis, qu'il y a eu une quantité beaucoup plus importante à cause de la tempête et qu'il a fallu aller tirer environ 1000 m3 et ce genre de travaux s'effectuent à perte. C'est également une année où sur 6'500 m3 les travaux effectués habituellement par une entreprise locale ne représentent même pas 10% , ce qui signifie qu'environ 90% des coupes pour l'année 2014 ont été assurées dans un cadre différent. Dès lors, lorsqu' il faut mandater des entreprises à qui, habituellement, la commune ne fournit pas ou peu de travail, elles imposent leur manière de faire et leurs prix notablement plus élevés. Ainsi, le coût de débardage a atteint CHF 20.- au lieu de CHF 12-14.- et les coûts de façonnage ont également été plus élevés, car il faut rappeler que l'équipe forestière ne peut pas assurer la totalité des coupes et une majeure partie doit être sous-traitée.

M. Althaus souhaite relativiser l'aspect du résultat final ; il dit que pour les opérations budgétaires, la Municipalité a toujours été assez prudente et que si dans la réalité, on regarde bien les comptes, ils ne sont effectivement pas bons, mais il y a toujours un retour qui se fait par le biais des dépenses thématiques qui atteignent CHF 350'000.- en 2013. L'exploitation des forêts n'est donc pas une mission commerciale, mais de conservation du patrimoine. En théorie, la commune pourrait trouver un magnat russe qui achèterait notre parcelle de 16 Km2, avec onze alpages, et qui poserait CHF 160 millions sur la table ! Mais, en pratique ce n'est pas possible, car il existe une loi fédérale sur la protection des forêts qui l'en empêcherait. Concernant une éventuelle étude sur la problématique des forêts, M. Althaus rappelle qu'il fait partie du groupe BoisFort qui vise à renforcer la filière bois régionale ; il explique qu'une première estimation pour une étude concernant le domaine se montait à CHF 550'000.-. M. le Municipal pense qu'il serait plus utile de donner cette somme aux quelques entreprises de la région qui survivent difficilement que de les dépenser pour une étude. Même si la commune souhaitait arrêter l'exploitation de ses forêts, l'Inspectorat des forêts ne le lui permettrait

pas. Une autre solution imaginable, actuellement à l'étude dans le cadre de la CBOVd, serait de mettre des zones entières de forêts en réserves naturelles intégrales, comme la forêt du Bois de Chênes sur la commune de Genolier.

M. Vincent Grandjean entend qu'il y a une loi fédérale sur la protection des forêts ainsi qu'une obligation cantonale sur la protection du patrimoine mais se demande ce qu'il en est. Arzier-Le Muids n'est pas la seule commune à avoir des problèmes concernant l'exploitation du bois, qui génère des coûts, pour des communes qui n'ont pas des moyens indéfinis et se demande s'il faut comprendre que finalement le canton se repose sur les communes qui n'ont alors qu'à augmenter les impôts.

M. François Laurent Althaus répond qu'il ne s'agit pas d'augmenter les impôts puisqu'une bonne partie du déficit sera couvert par le biais des dépenses thématiques mais que ce qu'il va rester pour 2014, représente un point d'impôt pour les forêts et un point pour les alpages.

M. John Moorhead dit que la forêt a un rôle primordial au niveau de l'absorption du CO 2 et demande s'il n'y aurait pas une piste à suivre au niveau des mécanismes de compensation entre certaines communes excédentaires en production de CO 2.

M. François Laurent Althaus répond que c'est quelque chose qui se gère au niveau des Etats et non au niveau communal. Dans le groupe Bois-Fort, il a été évoqué un équivalent du centime climatique, le centime forestier, par rapport au rôle de la forêt. Le problème, c'est que quand, en Pologne, il y a un salaire garanti de 400.- Euro et qu'à bord de camion certain bois sont proposés à 10.- Euro/m3, il y a clairement un problème de concurrence déloyale.

Mme Louise Schweizer Bucher demande, au niveau du budget, à quoi il faudra s'attendre pour les années à venir.

M. François Laurent Althaus dit que pour l'année prochaine, la situation sera vraisemblablement similaire à 2014 et que les perspectives au niveau des grands acheteurs de bois sont mauvaises. Il n'envisage pas d'amélioration, même en ce qui concerne le bois énergie. M. Althaus rappelle enfin que l'équipe forestière ne s'occupe pas uniquement de la forêt mais participe également au déneigement et à d'autres tâches.

M. Mathieu Ruchat précise, concernant les amodiataires de montagnes, que depuis quelques années les instances de l'Etat viennent sur les pâturages pour faire de recensements et déterminent alors que telle ou telle zone est à protéger en réserve nationale. Ils acceptent que le bétail reste sur la zone mais y interdisent le passage de véhicules lourds ainsi que le traitement avec des produits chimiques. Ces restrictions ne facilitent pas l'entretien et l'exploitation des pâturages et engendrent des coûts supplémentaires mais les amodiataires n'ont pas d'autre choix que d'accepter. M. Ruchat confirme que la forêt coûte et que ça ne va pas aller en s'améliorant.

M. Le Syndic relève qu'Arzier-Le Muids est une des toutes grandes communes forestières du canton et que les communes voisines ont des problèmes financiers moins conséquents puisque les surfaces de forêts y sont beaucoup plus petites.

Mme Francine Haldi explique qu'elle a lu dans le journal de La Côte que la commune de Burtigny avait également de très grandes difficultés concernant l'entretien de sa forêt et se demande s'il n'y aurait pas la possibilité de demander des aides au Conseil Régional.

M. François Laurent Althaus rappelle que c'est les communes elles-mêmes qui financent le Conseil Régional ; peut-être pourraient-elles effectivement lui redemander de rétrocéder une partie de leur cotisations pour les forêts. Par ailleurs, c'est le Conseil Régional qui a payé un certain nombre d'études. Dans une étude, une des propositions était de réaliser plus de dalles en bois lors des constructions mais M. Althaus rappelle que pour la construction du CCE, une dalle bois était prévue mais l'ECA avait imposé une dalle en béton pour un coût de CHF 100'000.- supplémentaire.

M. Le Syndic rappelle que dans le cadre de la péréquation, la commune a pu obtenir en retour, pour le bouclage 2013, CHF 370'000.- pour les forêts et qu'il est indiqué dans le préavis que ces mauvaises circonstances permettent un revenu supplémentaire de CHF 50'000.-, ce qui permet de pondérer.

En l'absence d'autres commentaires, le Président soumet le préavis au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 14/2014 est accepté par 28 oui

14. Divers et propositions individuelles

M. Patrick Hübscher prend note mais pas acte de la décision de la Municipalité concernant la fermeture définitive de la rue du Village car il a le sentiment que tout n'a pas été mis en œuvre pour trouver une solution consensuelle. Il relate les propos de Mme Pasche qui avait dit: « *quelle que soit la décision qui sera prise, il y aura des gens contents et d'autres pas* » et estime qu'en politique c'est la pire des solutions que d'avoir ce genre de propos. Etant le postulant, il a été surpris que la Municipalité ne l'ait pas approché. Il remet en avant la problématique de la boulangerie et dit qu'il a refusé le procès-verbal car il l'a trouvé inacceptable sur certains points. Il rappelle le contenu de la lettre envoyée par M. et Mme Delachaux et dit qu'il faudrait faire preuve de bon sens car il ne pense pas que les boulangers s'amuse à faire un pain de qualité pour St-Cergue et un autre de moindre qualité pour Arzier. D'après ce que M. Hübscher a entendu dire, le Rando Burger de St-Cergue se fournit chez le même boulanger et fait de très bonnes affaires. Il y a selon lui un lien à faire entre d'une part, un artisan qui affirme être mal traité et discrédité par certains propos et d'autre part, la Municipalité qui ferme la rue. M. le conseiller dit qu'il aurait aimé que certains tests de fermeture soient effectués.

Mme Louise Schweizer Bucher dit qu'un postulat a été renvoyé en Municipalité et qu'elle rendra réponse au mois de décembre alors que la rue va être fermée au mois d'octobre. Elle ne trouve pas cette manière de faire très logique.

M. Eric Morel répond que la route est déjà fermée et que si la fermeture définitive est prévue en octobre c'est pour anticiper l'hiver.

M. Eric Jaquet aimerait connaître les arguments de la Municipalité afin de pouvoir valider ou non sa décision. Il estime qu'il y a un problème entre les conseillers et la Municipalité car lors de la votation pour soutenir le postulat, trente personnes contre dix y était favorables.

M. Patrick Weber constate, concernant le CCE, que les sous-sols avaient été rouverts et demande s'il y a eu un souci de canalisation ce côté-là.

M. François-Laurent Althaus répond qu'après la vérification du chantier, il a été constaté que l'entreprise responsable des travaux, avait oublié deux-trois mètres de canalisation, raison pour laquelle elle a dû recreuser afin de réparer le problème.

M. Eric Jaquet remercie la Municipalité d'avoir enfin répondu à son postulat après une année et demi de discussions et propositions diverses. Il demande ce qui va être entrepris pour que la façade nord corresponde à la mise à l'enquête et demande s'il va y avoir une nouvelle mise à l'enquête ou si la façade va être recouverte de bois.

M. Eric Morel explique que la partie amont avait été prévue en bois et finalement construite en métal, comme la face aval, de manière à mieux protéger le bâtiment et qu'il n'y aura pas de nouvelle mise à l'enquête.

M. Eric Jaquet dit que si sur sa maison il avait fait une erreur par apport à la mise à l'enquête, la Municipalité lui aurait demandé de refaire une mise à l'enquête et serait assez heureux qu'elle montre l'exemple. M. Jaquet dit qu'il y a d'autres soucis concernant le CCE (problème de fumée, bruits la nuit, manifestations et locations etc..), qu'il en parlé avec la Municipalité et qu'il attend encore des réponses.

Mme Christelle Trombini demande pourquoi la Municipalité donnera sa réponse, relative au postulat de M. Hübscher, qu'au mois de décembre alors qu'il y a un Conseil prévu début novembre.

M. Le Syndic répond que les préavis agendés pour la séance de novembre ne seront pas prêts et que la Municipalité a proposé à M. le Président de supprimer la séance de novembre.

M. Mathieu Ruchat souhaite avoir des informations concernant les fouilles qui ont été effectuées à la sortie de Le Muids.

M. François Laurent Althaus répond qu'il s'agit d'un tronçon du collecteur intercommunal, géré par l'APEC, qui après des contrôles caméra, s'est avéré en très mauvais état, raison pour laquelle il y a eu quelques travaux, financés par l'APEC.

M. Vincent Grandjean informe que sur la route qui relie Le Muids à Bassins, il a vu une cuisinière déposée sur le bord de la route.

M. Raymond Jaquet dit à M. Ruchat que la délégation de l'APEC avait informé le Conseil, au mois de mai, des travaux à venir.

M. Philippe Esseiva demande concernant le passage à niveaux de Le Muids, s'il va y avoir des travaux similaires à celui d'Arzier car dans le sens de la décente il est très mal-en-point.

M. Le Syndic reconnaît qu'il est très mauvais mais que contrairement à Arzier, il n'y aura pas de problème pour le passage des nouvelles rames de train.

15. Annonce de préavis futurs.

M. Le Syndic annonce les préavis municipaux qui seront soumis au Conseil lors de la séance du 8 décembre 2014: - budget 2015, - deuxième étape des travaux d'eaux et d'égouts du quartier des Viroux- chemin du Fiay, - rénovation de l'annexe du stand de tir, - rénovation de l'immeuble du chemin de la Grange 6, - passage à niveau d'Arzier, - travaux de renforcement de la route des Montagnes.

Le Président dit qu'un courrier sera envoyé afin d'informer les conseillers si la séance de novembre a lieu ou non.

Il n'y a plus de question ni de commentaire. Le Président clôt la séance.

La séance est levée à 21:48

Le Président

Nicolas Ray

La secrétaire suppléante

Christelle Trombini